

CHAPITRE 2 - PATRIMOINE NATUREL



Haies et prairies sur le site d'étude, photo prise sur site, © NCA Environnement, 2020

IV. ZONAGE DU PATRIMOINE NATUREL

Le contexte écologique du territoire s'apprécie à travers la présence de zones naturelles reconnues d'intérêt patrimonial. Cet intérêt peut concerner aussi bien la faune et la flore que les habitats naturels (espèces ou habitats d'espèces). Bien souvent, l'intérêt patrimonial réside dans la présence d'espèces protégées, rares ou menacées ; toutefois, le caractère écologique remarquable de ces milieux peut également découler de l'accueil d'une diversité importante d'espèces, patrimoniales ou non, caractérisant ainsi des zones refuges importantes. Ces zonages remarquables regroupent :

- les périmètres d'information, inventoriés au titre du patrimoine naturel (outils de connaissance scientifique) : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
- les périmètres de protection, dont l'objectif est la préservation des espèces et habitats menacés qui y sont associés : Zones de Protection Spéciale (ZPS), Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), etc.

Les zonages protégés et remarquables situés au sein de l'aire d'étude éloignée sont présentés dans les cartes suivantes. Ils sont issus des bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

IV. 1. Périmètres d'information

IV. 1. a. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF sont les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Ces périmètres visent à identifier et décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Par conséquent, l'inventaire ZNIEFF doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Les ZNIEFF sont des outils importants de la connaissance du patrimoine naturel, mais ne constituent pas une mesure de protection juridique.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Tableau 24 : Liste des ZNIEFF présentes dans les aires d'étude

Identifiant ZNIEFF	Nom	Distance à la ZIP	Aire d'étude concernée
ZNIEFF de type I			
540015616	COMMUNAL DES BOUASSES	6,9 km	AER (< 10 km)
540003301	COMMUNAL DE PERIGNE	8,9 km	
540004672	FORET D'AULNAY	9,6 km	
540120052	LA CHAGNEE	10,8 km	AEE (10 - 20 km)
540003301	DE CHEVAIS AUX RIVIERES	11,7 km	
540120118	PRAIRIE DE LEZAY	11,9 km	
540015663	LES PRES THOMAS ET COTEAU DE VILLEMANNAN	12,6 km	
540004418	FORET DOMANIALE DE CHIZE	13 km	
540004670	BOIS D'AVAILLES ET DE LA VILLEDIEU	13,9 km	
540004417	FORET DE L'HERMITAIN	15,8 km	
540003245	VALLEE DES GRENATS	18,9 km	
540015621	VALLEE DE LA BOULEURE	19,2 km	
ZNIEFF de type II			
540014434	PLAINE DE BRIOUX ET DE CHEF-BOUTONNE	150 m	AEI
540120129	HAUTE VALLEE DE LA BOUTONNE	1,2 km	AER (< 10 km)
540120119	CARRIERES DE LOUBEAU	4,3 km	
540014411	PLAINE DE NIORT SUD EST	8,2 km	
540007620	MASSIF FORESTIER D'AULNAY ET DE CHEF-BOUTONNE	9,3 km	AEE (10 - 20 km)
540014408	PLAINE DE LA MOTHE SAINT-HERAY LEZAY	12,5 km	
540120098	PLAINE DE VILLEFAGNAN	16,7 km	
540120103	PLAINES DE NERE A GOURVILLE	18,6 km	

AEI = Aire d'étude immédiate ; AER = Aire d'étude rapprochée ; AEE = Aire d'étude éloignée

Au sein de l'aire d'étude éloignée, on recense 12 ZNIEFF de type I et 8 ZNIEFF de type II.

3 ZNIEFF de type I et 5 ZNIEFF de type II se situent dans un rayon de moins de 10 km du site d'implantation (aire d'étude rapprochée).

Une seule ZNIEFF de type II est comprise dans l'AEI.

Les ZNIEFF les plus proches de la zone d'étude sont décrites en pages suivantes (source : INPN - MNHN).

Tableau 25 : Descriptions des ZNIEFF et les espèces ou groupes à enjeu

Identifiant ZNIEFF	Nom	Distance à la ZIP	Milieux déterminants essentiels de la ZNIEFF	Groupes ou espèces déterminants	Interaction possible avec l'AEI
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1					
540015616	COMMUNAL DES BOUASSES	6,9 km	Le Communal des Bouasses est constitué de prairies méso à hygrophiles sur sol argilo-calcaire à alternance de phases d'engorgement et de dessiccation. L'intérêt floristique est lié à un cortège très riche de plantes rares et menacées telles que les dépressions longuement inondables à Gratiolle (<i>Gratiola officinalis</i>) et Renoncule à feuilles d'ophioglosse (<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>), prairie de transition à Canche moyenne (<i>Deschampsia media</i>), prairie oligotrophe à Gaillet boréal (<i>Galium boreale</i>) et Sanguisorbe officinale (<i>Sanguisorba officinalis</i>). Sur le plan phytocénotique on trouve l'association du <i>potentillo reptantis-deschampsietum mediae</i> constitué d'associations Méditerranéennes très rares dans la région ainsi que le Gratiolle officinalis du <i>ranunculo ophioglossifolii-oenantheum fistulosae</i> .		
540003301	COMMUNAL DE PERIGNE	8,9 km	Le Communal de Périgné est constitué de prairies hygrophiles oligotrophes et d'un étang. L'intérêt floristique réside dans les lambeaux relictuels du MOLINION et des populations de Gratiolle officinale (<i>Gratiola officinalis</i>) dans le plan d'eau de la base de loisir. Le Milan noir et le Héron cendré sont les deux oiseaux déterminants du site.	Avifaune : Héron cendré, Milan noir. Flore : 22 espèces.	Avifaune : Héron cendré, Milan noir.
540004672	FORET D'AULNAY	9,6 km	La Forêt d'Aulnay est constituée d'une hêtraie, chênaie pubescente en lisière et de quelques charmes. L'association phytosociologique de la hêtraie calcicole (<i>Rusco aculeati-Fagetum sylvaticae</i>) présente un intérêt. De plus, concernant la flore, l'intérêt est lié à la présence d'espèces inféodées aux hêtraies calcicoles montagnardes telles que la Belladone et l'Orge d'Europe.	Flore : 16 espèces.	
540120052	LA CHAGNEE	10,8 km	Cette ZNIEFF est une prairie méso-hygrophile qui présente un intérêt botanique. En effet, elle dispose d'une des deux dernières stations d'Orchis punaise (<i>Orchis coriophora</i>) en Poitou-Charentes et en fort déclin dans toute la France. On trouve aussi d'autres espèces telles que <i>Ophrys apifera</i> , <i>Ophrys sphegodes</i> , <i>Anacamptis pyramidalis</i> , <i>Himantoglossum hircinum</i> et <i>Galium boreale</i> .	Flore : <i>Galium boreale</i> , <i>Anacamptis coriophora</i> , <i>Trifolium patens</i> .	
540003301	DE CHEVAIS AUX RIVIERES	11,7 km	Le Communal de Périgné est constitué de prairies hygrophiles oligotrophes et d'un étang. L'intérêt floristique réside dans les lambeaux relictuels du MOLINION et des populations de Gratiolle officinale (<i>Gratiola officinalis</i>) dans le plan d'eau de la base de loisir. Le Milan noir et le Héron cendré sont les deux oiseaux déterminants du site.	Avifaune : Héron cendré, Milan noir. Flore : 22 espèces.	Avifaune : Héron cendré, Milan noir.
540120118	PRAIRIE DE LEZAY	11,9 km	Petite dépression humide alimentée par un ruisseau dont la source se trouve à quelques centaines de mètres vers le sud-ouest, à la Fontaine de la Brassière et formant un ensemble prairies naturelles humides dont certaines sont régulièrement fauchées, d'autres abandonnées et en voie de colonisation par des espèces arbustives ou arborées (saule, tremble). Une saulaie abritant 2 mares, quelques parcelles cultivées et un dense réseau de haies arbustives ou arborées complètent l'ensemble.	Avifaune : Bouscarle de Cetti, Chevêche d'Athéna, Pipit farlouse. Amphibiens : Grenouille rousse, Rainette verte. Flore : 5 espèces.	

Identifiant ZNIEFF	Nom	Distance à la ZIP	Milieux déterminants essentiels de la ZNIEFF	Groupes ou espèces déterminants	Interaction possible avec l'AEI
540015663	LES PRES THOMAS ET COTEAU DE VILLEMANNAN	12,6 km	Cette ZNIEFF est caractérisée par deux grands types de milieux : prairies humides en fond de vallon et pelouses-friches à genévriers sur les coteaux. On y retrouve un très riche cortège d'orchidées (26 taxons recensés). Le Triton crêté et la Coronelle lisse sont également présents sur ce secteur, de même que plusieurs Lépidoptères et Coléoptères protégés et/ou figurant sur la Liste Rouge Régionale.	<p><u>Flore</u> : 18 espèces : Orchis vert, Orchis élevé, Euphorbe des marais, Fritillaire pintade, Gaillet boréal, Grande pimprenelle, Gaillet faible, Jonc strié, Gesse de Pannonie, Passerage à feuilles larges, Ophrys bourdon, Ophrys brun, Ophrys verdissant, Ophrys jaune, Orchis incarnat, Orchis militaire, Orchis des marais, Trèfle étalé.</p> <p><u>Amphibiens</u> : Rainette verte et Triton crêté.</p> <p><u>Avifaune</u> : Pie-grièche écorcheur.</p> <p><u>Lépidoptères</u> : Damier de la succise, Cuivré des marais, Argus bleu-nacré, Azuré de la croisette, Azuré du serpolet, Thécla de l'orme, Noctuelle allumée.</p> <p><u>Reptiles</u> : Coronelle lisse.</p>	
540004418	FORET DOMANIALE DE CHIZE	13 km	La Forêt domaniale de Chizé est constituée d'une hêtraie, d'une chênaie-charmaie et d'une chênaie pubescente. L'association du Rubio peregrinae-Fagetum sylvaticae présente un intérêt phytocénologique puisqu'il s'agit de l'échantillon régional le plus étendu. Concernant la flore, la hêtraie et ourlets calcicoles présentent des espèces rares et menacées à l'échelle régionale telles que l'Orge d'Europe, la Belladonne, la Scorzonère d'Espagne, l'Astragale pourpre.	<p><u>Flore</u> : 23 espèces.</p>	
540004670	BOIS D'AVAILLES ET DE LA VILLEDIEU	13,9 km	Le Bois d'Availles et de la Villedieu est une Chênaie pubescente composée de micro-clairières et d'ourlets thermophiles. Ces habitats accueillent des espèces d'origine méditerranéennes dont certaines sont en limite de répartition. On y trouve la présence du Séneçon du Rouergue (<i>Senecio ruthenensis</i>), endémique française connue de 3 autres stations régionales seulement, et du Limodore occidental (<i>Limodorum trabutianum</i>), Orchidée très rare en France.	<p><u>Flore</u> : 27 espèces.</p>	
540004417	FORET DE L'HERMITAIN	15,8 km	Petit massif forestier situé au cœur des plateaux du Pays Mellois dont le peuplement forestier naturel est une chênaie mixte calcifuge à Chêne sessile et Chêne pédonculé, accompagnés par l'Alisier torminal, le Charme, le Bouleau verruqueux et, surtout, le Châtaignier. La flore est caractérisée par le mélange d'espèces plutôt montagnardes avec d'autres strictement atlantiques qui amènent un fort intérêt botanique au site. On note aussi la présence de plusieurs colonies de Chiroptères forestiers, notamment de la Barbastelle d'Europe qui est peu commune sur le département.	<p><u>Avifaune</u> : Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Milan noir.</p> <p><u>Chiroptères</u> : Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin à moustaches, Petit Rhinolophe.</p> <p><u>Amphibiens</u> : Triton marbré.</p> <p><u>Insectes</u> : Noctodonte bicolore.</p> <p><u>Flore</u> : 12 espèces.</p>	<p><u>Avifaune</u> : Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Milan noir.</p>

Identifiant ZNIEFF	Nom	Distance à la ZIP	Milieux déterminants essentiels de la ZNIEFF	Groupes ou espèces déterminants	Interaction possible avec l'AEI
540003245	VALLEE DES GRENATS	18,9 km	La Vallée des Grenats est composée de petites vallées à fort gradient de pente sur le versant et avec quelques escarpements rocheux présentant un intérêt floristique et entomologique. Concernant la Botanique, la Chênaie-frênaie de pente présente des espèces rares : <i>Corydallis solida</i> , <i>Stachys alpina</i> , <i>Isopyrum thalictroides</i> , <i>Asplenium billotii</i> , <i>Spergula morisonii</i> . Pour l'entomologie les enjeux concernent des espèces devenues rares telles que <i>Satyrium W-album</i> et <i>Lopinga achine</i> .	<u>Insectes</u> : Sylvandre, Bombyx tricolore, Bacchante, Azuré du serpolet, Thécla de l'orme. <u>Flore</u> : <i>Asplenium obovatum</i> , <i>Veronica montana</i> , <i>Stachys alpina</i> , <i>Spergula morisonii</i> , <i>Daphne laureola</i> , <i>Corydalis solida</i> .	
540015621	VALLE DE LA BOULEURE	19,2 km	Petite rivière de plaine calcaire à débit intermittent (lit totalement à sec en été) bordée de prairies humides, de friches, de cultures céréalières et de fragments de frênaie alluviale. Présence de plusieurs espèces floristiques rares/menacées au niveau régional : Agripaume faux-marrube (<i>Leonurus marrubiastrum</i> , unique station du Poitou-Charentes actuellement connue, forte de plus d'un millier de pieds), Inule d'Angleterre (<i>Inula britannica</i> , unique station de la Vienne), prairies humides à Gaillet boréal (<i>Galium boreale</i> , plusieurs milliers de pieds dans certaines prairies riveraines en amont de Chaunay), fragments de MOLINION à Sanguisorbe officinale (<i>Sanguisorba officinalis</i>) et Gesse de Pannonie (<i>Lathyrus pannonicus</i>) etc. Site extrêmement menacé : remplacement des prairies naturelles par les cultures céréalières (maïs irrigué surtout), pompages agricoles excessifs asséchant totalement la rivière pendant plusieurs mois en été.	<u>Flore</u> : 5 espèces.	
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2					
540014434	PLAINE DE BRIOUX ET DE CHEF-BOUTONNE	150 m	Plaine céréalière avec la présence de quelques prairies. Villages traditionnels à murs de pierre calcaire. Le site accueille un remarquable cortège nicheur d'oiseaux de plaines agricoles en nidification et en hivernage. La ZNIEFF a été désignée pour sa population d'Outarde canepetière, qui a néanmoins fortement diminué entre 1995 et 2003 (de 37 à 8 mâles chanteurs).	<u>Oiseaux</u> : 10 espèces dont Oedicnème criard, Courlis cendré et Outarde canepetière.	<u>Oiseaux</u> : Migration de toutes les espèces ; hivernage du Vanneau huppé et du Pluvier doré.
540120129	HAUTE VALLEE DE LA BOUTONNE	1,2 km	Ensemble du réseau hydrographique de la Boutonne et de plusieurs de ses affluents. Lit majeur constitué d'une mosaïque de prairies naturelles humides et de ripisylves discontinues en cours de remplacement par les cultures céréalières et la culture du peuplier. Présence d'un cortège remarquable d'espèces menacées inféodées aux cours d'eau de bonne qualité.	<u>Amphibiens</u> : Rainette verte, Crapaud calamite. <u>Crustacés</u> : Ecrevisse à pattes blanches. <u>Insectes</u> : Rosalie des Alpes, Cuivré des marais. <u>Mammifères</u> : Loutre d'Europe, Campagnol amphibie. <u>Oiseaux</u> : Bouscarle de Cetti, Faucon hobereau, Bergeronnette des ruisseaux. <u>Phanérogames</u> : Laïche à épis grêles, Jonc strié, Bouton d'or à feuilles d'Ophioglosse. <u>Poissons</u> : Chabot, Brochet, Lamproie de Planer.	<u>Oiseaux</u> : Migration de toutes les espèces.
540120119	CARRIERES DE LOUBEAU	4,3 km	Anciennes galeries de mines de plomb argentifère. Site d'hivernation pour les rhinolophes, dont le Rhinolophe euryale, espèce méridionale en limite de son aire de répartition.	<u>Chiroptères</u> : Rhinolophe euryale, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe.	

Identifiant ZNIEFF	Nom	Distance à la ZIP	Milieux déterminants essentiels de la ZNIEFF	Groupes ou espèces déterminants	Interaction possible avec l'AEI
540014411	PLAINE DE NIORT SUD-EST	8,2 km	Plaine cultivée légèrement vallonnée, ponctuée de rares bosquets et de haies discontinues, scindée en deux blocs par une bande bocagère. Le paysage agricole est constitué d'une mosaïque de cultures. La zone compte quelques habitations traditionnelles. Le site accueille 17 espèces d'oiseaux menacées à l'échelle européenne avec des effectifs qui lui confèrent une valeur exceptionnelle. Une dizaine d'espèces sont également rares et/ou menacées à l'échelle régionale. Les pelouses calcicoles relictuelles abritent des espèces végétales méridionales rares et/ou menacées, voire en localité unique au niveau du département.	<u>Oiseaux</u> : 21 espèces, dont Hibou des marais, Bruant ortolan et Outarde canepetière. <u>Phanérogames</u> : 13 espèces, dont Miroir de Vénus et Petit pigamon.	<u>Oiseaux</u> : Migration de toutes les espèces sauf Perdrix grise ; hivernage du Busard Saint-Martin, Faucon émerillon, Vanneau huppé et Pluvier doré.
540007620	MASSIF FORESTIER D'AULNAY ET DE CHEF-BOUTONNE	9,3 km	Ensemble forestier de 5 noyaux boisés séparés par des espaces de culture intensive. Le boisement, en partie détruit par l'ouragan de décembre 1999, accueillait des espèces menacées (invertébrés et Chiroptères). Les ourlets calcicoles thermophiles abritent un riche cortège d'espèces d'origine méditerranéenne dont plusieurs sont en limite de répartition vers le Nord.	<u>Coléoptères</u> : Rosalie des Alpes. <u>Mammifères</u> : Cerf élaphe. <u>Chiroptères</u> : 4 espèces dont Noctule commune. <u>Oiseaux</u> : 4 espèces dont Bruant ortolan. <u>Phanérogames</u> : 16 espèces, dont Belladone, Epiaire des Alpes.	<u>Oiseaux et Chiroptères</u> : Migration de toutes les espèces.
540014408	PLAINE DE LA MOTHE SAINT-HERAY LEZAY	12,5 km	Plaine cultivée interrompue par des zones bocagères. Quelques prairies humides et pelouses calcicoles. Le site accueille d'importants effectifs nicheurs d'oiseaux de plaine au niveau départemental (dont Outarde canepetière : 2/5 des effectifs du département). C'est également un site exceptionnel pour les amphibiens avec de forts effectifs et la seule station connue des Deux-Sèvres pour le Sonneur à ventre jaune. Les pelouses sèches abritent de nombreuses espèces d'orchidées.	<u>Amphibiens</u> : 6 espèces dont Sonneur à ventre jaune et Pélodyte ponctué. <u>Oiseaux</u> : 26 espèces dont Sarcelle d'été, Busard des roseaux et Locustelle tachetée. <u>Phanérogames</u> : 15 espèces dont Fritillaire pintade et Ophrys brun.	<u>Oiseaux</u> : Migration de toutes les espèces sauf Perdrix grise ; hivernage du Busard Saint-Martin, Faucon émerillon, Vanneau huppé et Pluvier doré.
540120098	PLAINE DE VILLEFAGNAN	16,7 km	Plaine céréalière avec quelques haies, jachères, vignes et boisements feuillus de faible surface. La zone comprend également quelques villages agricoles avec jardins et vergers. Un des sites majeurs pour la reproduction de l'Outarde canepetière (28 à 32 mâles chanteurs) et autres oiseaux de plaine.	<u>Oiseaux</u> : Pipit rousseline, Hibou des marais, Chevêche d'Athéna, Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Bruant ortolan, Faucon émerillon, Faucon hobereau, Pie-grièche écorcheur, Milan noir, Courlis cendré, Hibou petit-duc, Bondrée apivore, Moineau soulcie, Pluvier doré, Outarde canepetière, Vanneau huppé.	<u>Oiseaux</u> : Migration de toutes les espèces ; hivernage du Busard Saint-Martin, Faucon émerillon, Vanneau huppé et Pluvier doré.
540120103	PLAINES DE NERE A GOURVILLE	18,6 km	Plaine céréalière avec quelques haies, jachères, vignes et boisements feuillus de faible surface. La zone comprend également quelques villages agricoles avec jardins et vergers. C'est l'un des principaux sites de reproduction de l'Outarde canepetière (62 couples en 2000) et les espèces associées au milieu de plaine dans le Centre-Ouest de la France. Les villages traditionnels abritent plusieurs espèces rares et/ou menacées en Poitou-Charentes. Le site accueille également des effectifs importants de Vanneau huppé et Pluvier doré en hivernage.	<u>Oiseaux</u> : Pipit rousseline, Chevêche d'Athéna, Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Faucon émerillon, Faucon hobereau, Pie-grièche écorcheur, Milan noir, Hibou petit-duc, Bondrée apivore, Moineau soulcie, Pluvier doré, Outarde canepetière, Vanneau huppé.	<u>Oiseaux</u> : Migration de toutes les espèces ; hivernage du Busard Saint-Martin, Faucon émerillon, Vanneau huppé et Pluvier doré.

Légende : AEI = Aire d'étude immédiate ; ZIP = Zone d'implantation potentielle.

IV. 1. b. Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

Les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux, plus communément appelées ZICO, sont issues de la Directive européenne 79/409/CEE (Directive Oiseaux). Un site est classé ZICO s'il remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- ✓ Le site correspond à l'habitat d'une population d'une espèce en danger au niveau international ;
- ✓ Le site correspond à l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'oiseaux migrateurs, côtiers ou de mer ;
- ✓ Le site correspond à l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

L'inventaire comprend aussi bien les couples nicheurs que les individus migrateurs et hivernants. Il a pour objectif de servir de base à l'inventaire des Zones de Protection Spéciale (ZPS), afin d'assurer la conservation des espèces ciblées. Le zonage ZICO n'a toutefois pas de portée réglementaire.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, on recense deux ZICO.

Tableau 26 : Liste des ZICO présentes dans les aires d'étude

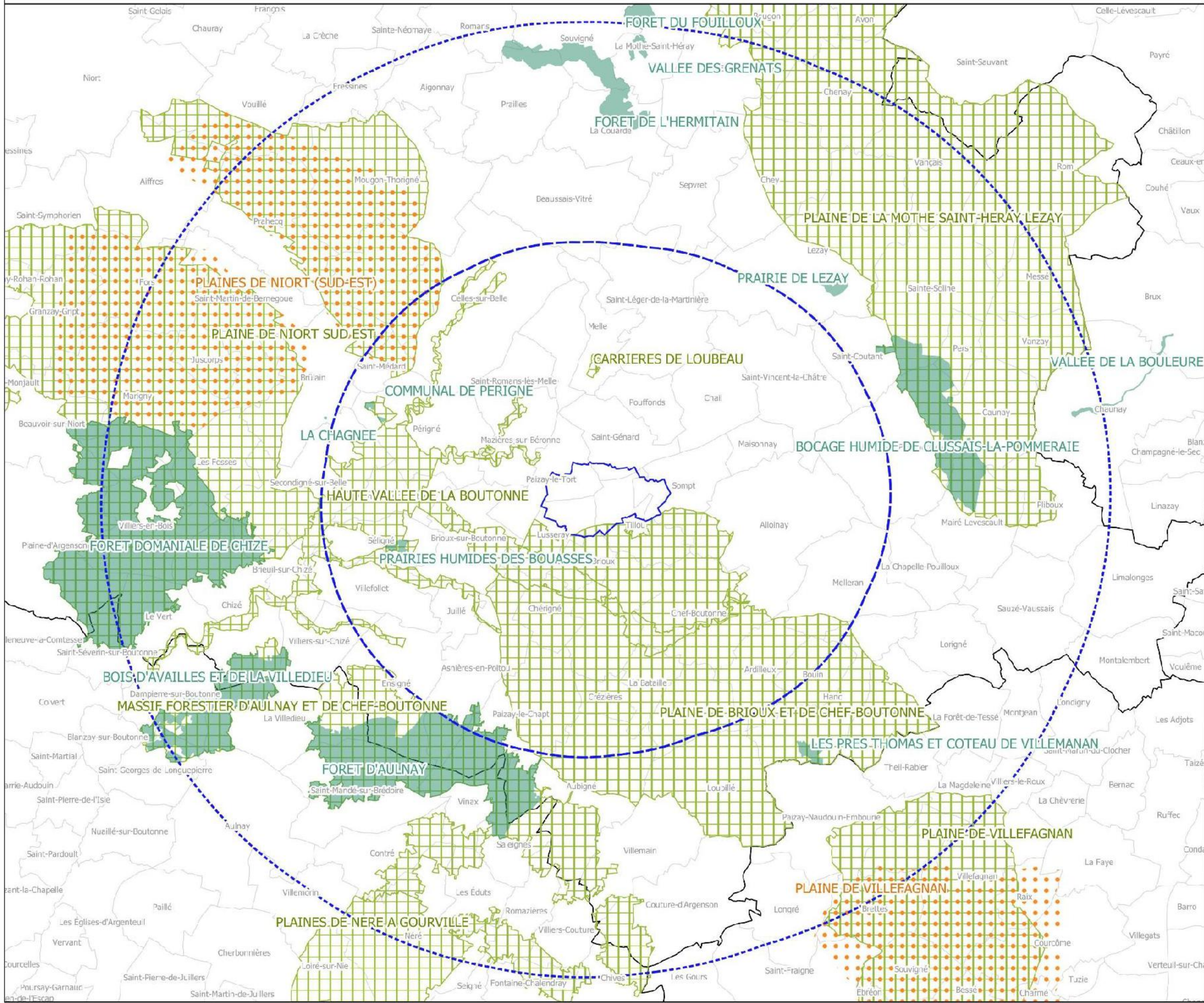
Identifiant ZICO	Nom	Distance à la ZIP	Aire d'étude concernée
Pc09	PLAINES DE NIORT (SUD-EST)	8,3 km	AER (< 10 km)
Pc20	PLAINE DE VILLEFAGNAN	18,9 km	AEE (10 - 20 km)

ZIP = Zone d'Implantation Potentielle ; AER = Aire d'étude rapprochée ; AEE = Aire d'étude éloignée.

Le lecteur trouvera, en page précédente, une description de ces deux zonages.

Aucune ZICO n'est présente au sein de l'aire d'étude immédiate. La Plaine de Niort (Sud-Est) est la plus proche ZICO située dans l'aire d'étude rapprochée, à environ 8,3 km de la zone d'implantation potentielle.

Périmètre de connaissance du patrimoine naturel

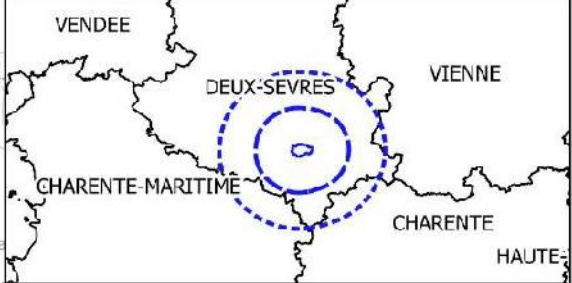


Légende

- Limites administratives**
- Limites communales
 - Limites départementales

- Aires d'étude**
- Aire d'Etude Immédiate (AEI)
 - Aire d'Etude Rapprochée (AER) - 10km
 - Aire d'Etude Éloignée (AEE) - 20km

- Zonages naturels remarquables**
- ZICO (Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux)
 - ZNIEFF 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1)
 - ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2)



**Projet éolien des Genêts (79)
Périmètres de connaissances du patrimoine naturel**

N° CARTE - MEL_ZC	
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/166 000
COORDS - L93	DATE - 24/02/2020
© INFRN-MNHN, OpenStreetMap, NCA	

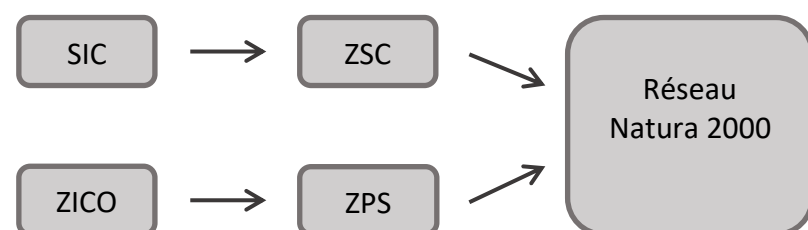


IV. 2. Périmètres de protection

IV. 2. a. Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. Il émane de la Directive Oiseaux (1979) et de la Directive Habitats (1992). Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

- les Zones de Protection Spéciale (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs. Avant d'être des ZPS, les secteurs s'appellent des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats". Avant d'être des ZSC, les secteurs s'appellent des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC).



Le réseau Natura 2000 en Poitou-Charentes comprend 89 sites dont 5 marins. Il couvre ainsi 12,5 % du territoire terrestre régional et représente 20 % du réseau marin national (source : DREAL Poitou-Charentes). Tous sites confondus, on dénombre 212 espèces d'intérêt communautaire, soit 49 % du total national, et 131 habitats d'intérêt communautaire, soit 50 % du total national. La région occupe donc une place de premier rang dans la préservation de ces écosystèmes.

Tableau 27 : Liste des ZSC et ZPS présentes dans les aires d'étude

Identifiant	Nom	Distance à la ZIP	Aire d'étude concernée
Zones de Protection Spéciale			
FR5412007	Plaine de Niort Sud-Est	9,8 km	AER (< 10 km)
FR5412022	Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay	12,5 km	AEE (10 - 20 km)
FR5412021	Plaine de Villefagnan	18 km	
FR5412024	Plaine de Néré à Bresdon	19 km	
Zones Spéciales de Conservation			
FR5400447	Vallée de la Boutonne	1,8 km	AER (< 10 km)
FR5400448	Carrières de Loubeau	5 km	
FR5400450	Massif forestier de Chizé-Aulnay	13 km	AEE (10 - 20 km)

ZIP = Zone d'Implantation Potentielle ; AER = Aire d'étude rapprochée ; AEE = Aire d'étude éloignée.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, on recense une Zone de Protection Spéciale et deux Zones Spéciales de Conservation (périmètres confondus).

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on répertorie quatre ZPS et trois ZSC.

ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » FR5412007

C'est un site majeur pour les oiseaux de plaines céréalières, puisqu'elle fait partie, à l'échelle régionale, des huit zones de plaines où l'Outarde canepetière est nicheuse (environ 45 mâles chanteurs en 2005 soit environ 5% des effectifs régionaux). 17 espèces d'oiseaux menacées à l'échelle européenne y sont présentes, dont 5 atteignent une détermination remarquable : l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, le Pluvier doré, les Busards cendré et Saint-Martin. De plus elle présente un intérêt important pour le Busard des roseaux, le Hibou des marais, le Milan noir, la Pie-grièche écorcheur, le Bruant ortolan et la Gorgebleue à miroir. Lors de la migration, de nombreuses espèces trouvent le milieu naturel nécessaire pour leur halte (Milan royal, Faucon pèlerin, Faucon émerillon, Pluvier doré et guignard...). Enfin, les plaines céréalières abritent d'importants rassemblements post-nuptiaux d'Outardes canepetières et d'Œdicnèmes criards.

ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » FR5412024

La Plaine de Néré à Bresdon est une vaste plaine céréalière ouverte, ponctuée de quelques prairies, jachères et luzernières. Ce site constitue une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. C'est d'ailleurs la principale zone de survivance de cette espèce dans le département de la Charente-Maritime avec ~ 9% des effectifs régionaux.

ZPS « Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay » FR5412022

Cette plaine comporte une riche mosaïque de cultures au sein de laquelle persistent des prairies humides et zones bocagères. La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en œuvre à grande échelle et dans les plus brefs délais des mesures testées sous forme de contrats passés avec les agriculteurs (sur des zones témoins limitées) dans le cadre du Life Nature. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Elle concerne également pour partie la Vienne, qui abrite environ 10% des effectifs régionaux. Au total, 15 espèces d'intérêt communautaire y sont présentes dont 7 atteignant des effectifs remarquables sur le site.

ZPS « Plaine de Villefagnan » FR5412021

La Plaine de Villefagnan est majoritairement couverte par de grandes parcelles en culture (céréales, oléagineux, luzernes et quelques jachères en rotation). Des haies arborées entourent quelques parcelles. Ce site est une des huit ZPS à Outarde canepetière en Poitou-Charentes et un des deux principaux sites pour l'espèce pour la Charente. Plusieurs milliers de Vanneaux huppés peuvent également y être observés en hivernage ou en halte migratoire. La survie de l'Outarde et des autres espèces de plaines cultivées dépend de la mise en place des MAE.

ZSC « Vallée de la Boutonne » FR5400447

La vallée de la Boutonne conserve une bonne qualité de ces eaux malgré l'intensification agricole alentour. Le site présente à la fois des ruisseaux et petites rivières de plaine ainsi qu'une mosaïque de prairies naturelles humides et de ripisylves discontinues. Cependant, ces habitats sont en cours de remplacement par les cultures céréalières (en forte extension) et la populiculture. Ensemble remarquable par la présence de tout un cortège d'espèces menacées inféodées aux écosystèmes aquatiques de bonne qualité, dont les populations sont en déclin généralisé dans toute l'Europe de l'ouest et dont la conservation est considérée comme d'intérêt communautaire : mammifères (Loutre d'Europe, plusieurs espèces de chauves-souris), invertébrés tels que la Rosalie des Alpes ou le Cuivré des marais, poissons (Lamproie de Planer, chabot), amphibiens, etc.

ZSC « Carrières de Loubeau » FR5400448

Anciennes galeries de mines de plomb argentifères situées sur la vallée de la Béronne à l'occupation du sol diversifiée (prairies naturelles, jachères, cultures, cours d'eau, boisement de feuillus, haies) favorable aux activités de chasse et de transit des chauves-souris. Vulnérabilité : 2 grands types de menaces à prendre en compte :

- Intrusion dans les cavités provoquant un dérangement des chauves-souris présentes en périodes d'hivernation et de transit.
- Dégradation de la qualité des territoires de chasse et de transit environnants (premier site souterrain d'hivernage connu en Deux-Sèvres pour les Rhinolophes et notamment le Grand Rhinolophe).

ZSC « Massif forestier de Chizé-Aulnay » FR5400450

Le massif forestier de Chizé-Aulnay est le plus vaste ensemble forestier de la région. Il se compose de 7 noyaux boisés constitués de chênaies pubescentes gérées en taillis ou futaies de hêtres. Ces boisements sont séparés par des cultures céréalières intensives. On y trouve un remarquable cortège floristique associé à la hêtraie avec des populations importantes d'espèces rares ou en station unique au niveau régional (Belladone, Orge d'Europe). Les pelouses et ourlets calcicoles thermophiles hébergent quant à elle un cortège d'espèces méditerranéennes ou sud-européennes en limite nord d'aire de répartition et une des rares localités du Sénéçon du Rouergue. Concernant la faune, ce massif abrite des espèces menacées d'invertébrés et de Chiroptères, plus ou moins dépendantes vis-à-vis de la futaie.

IV. 2. b. Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Créés à l'initiative de l'Etat par le préfet de département, ces arrêtés visent à la conservation des habitats des espèces protégées. Ils concernent une partie délimitée de territoire et édictent un nombre limité de mesures destinées à éviter la perturbation de milieux utilisés pour l'alimentation, la reproduction, le repos, des espèces qui les utilisent. Le règlement est adapté au cas par cas. Les mesures portent essentiellement sur des restrictions d'usage, la destruction du milieu étant par nature même interdite (*source : DREAL Poitou-Charentes*).

Au moment de la rédaction de cette étude, la région Poitou-Charentes compte 36 APPB couvrant une superficie totale de près de 33 000 hectares.

Deux APPB sont concernés ici, un dans l'aire d'étude rapprochée du projet, l'autre dans l'aire d'étude éloignée.

Tableau 28 : Liste des APPB présentes dans les aires d'étude

Identifiant	Nom	Distance à la ZIP	Aire d'étude concernée
Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope			
FR3800285	Grottes de Loubeau	5,1 km	AER (< 10 km)
FR3800292	Tourbière de la Touche	18 km	AEE

ZIP = Zone d'Implantation Potentielle ; AER = Aire d'étude rapprochée ; AEE = Aire d'étude éloignée

APPB « Grottes de Loubeau » FR3800285

Voir description ZSC « Carrière du Loubeau », page précédente.

APPB « Tourbière de la Touche » FR3800292

Tourbière, d'une surface de plus d'un hectare, protégée dans le but de préserver des Lépidoptères patrimoniaux tels que le Cuivré des marais, l'Azuré de la sanguisorbe ou encore l'Azuré des mouillères.

Aucun APPB n'est situé dans l'aire d'étude immédiate.

Seul un APPB est situé dans l'AER (« Grottes de Loubeau », à environ 5,1 km de la ZIP) ; le second APPB se situe quant à lui dans l'AEE, à 18 km de la ZIP.

IV. 2. c. Réserves biologiques

Une réserve biologique est un espace forestier de l'Etat (forêt domaniale) ou de collectivité, gérée par l'ONF (Office National des Forêts) qui regroupe des enjeux écologiques et socio-économiques. Deux statuts de protection sont possibles :

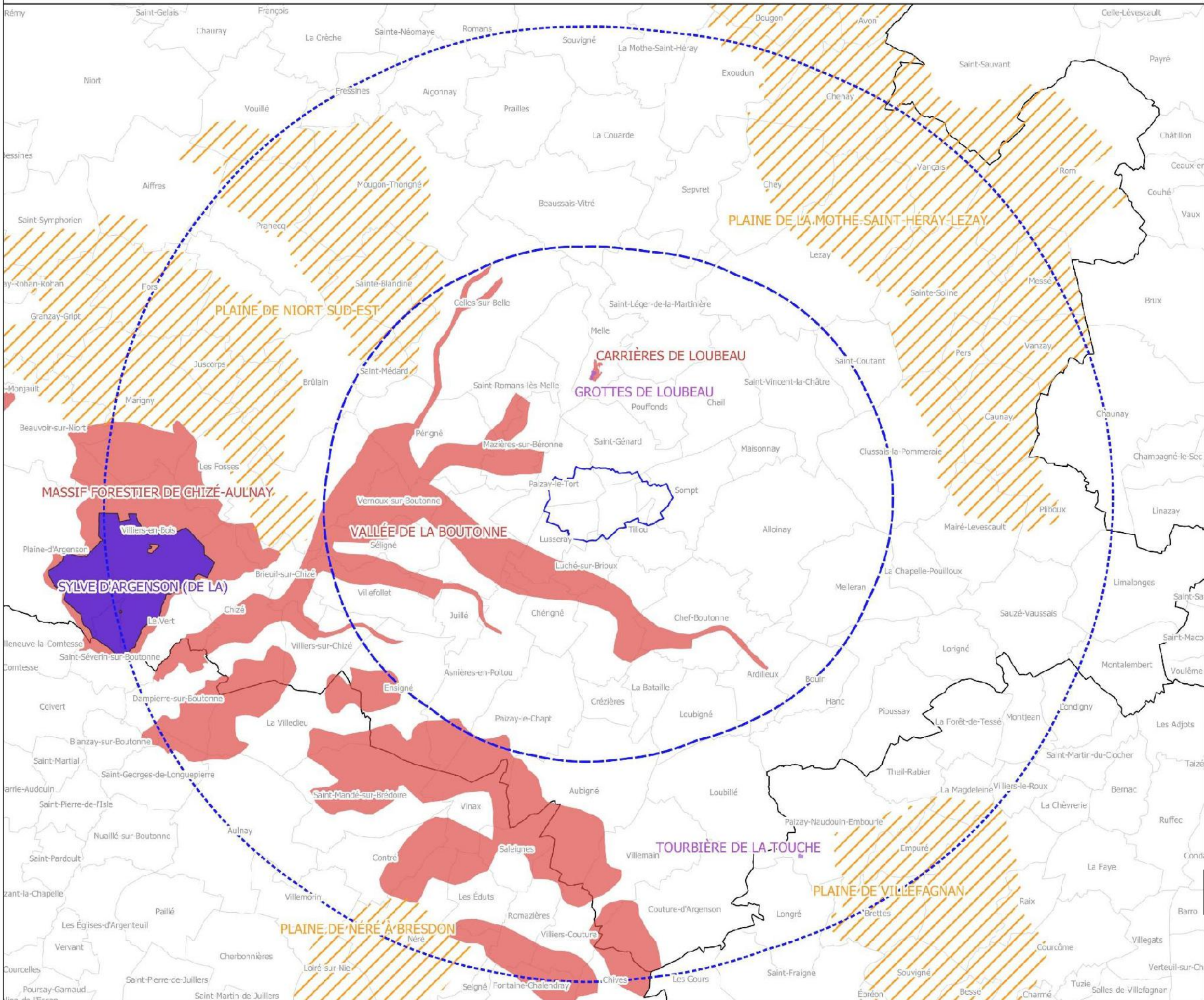
- Réserve biologique intégrale (RBI) : espaces-témoins voués à la libre évolution des forêts. Elles sont des observatoires de la dynamique naturelle des forêts sur le long terme, notamment dans le contexte des changements climatiques. Elles sont aussi des conservatoires de biodiversité plus rare dans les forêts exploitées (insectes et champignons liés au bois mort). Les RBI sont avant tout des terrains privilégiés d'études scientifiques. Seuls certains actes de gestion y sont possibles (mise en place de sentiers balisés, régulation des ongulés pour préserver l'équilibre naturel, élimination des espèces exotiques).
- Réserve biologique dirigée (RBD) : espace où des milieux ou espèces remarquables nécessitent en général une conservation particulière. Le plus souvent, elles concernent des milieux ouverts, plus ou moins enclavés au sein d'une forêt vouée à se fermer et donc disparaître sans l'intervention humaine. Seuls la restauration ou l'entretien des milieux ouverts comme les landes ou les pelouses, la réalisation de travaux de gestion hydraulique, pour maintenir ou restaurer des zones humides et la lutte contre des espèces exotiques envahissantes y sont réalisées.

En janvier 2020, la France compte 276 réserves biologiques (95 RBI et 181 RBD). L'une d'elle est incluse dans le périmètre d'étude (AEE).

La Réserve biologique intégrale de la Sylve d'Argenson se situe au cœur du massif forestier de Chizé et englobe une superficie de 2579 hectares, ce qui fait d'elle la plus grande réserve biologique de France métropolitaine. Elle s'étend sur deux départements (la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres) et a été créée le 26 septembre 2006 dans le but de laisser la libre expression des processus d'évolution naturelle forestiers à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique et ainsi de développer les connaissances scientifiques. Le site est interdit à tous publics, et ne reçoit aucun entretien, mis à part l'élimination des espèces envahissantes et une reprise des Chevreuils présents sur le site est réalisé chaque année, afin de réguler l'impact de l'espèce sur l'évolution de la végétation, tout en évitant des actes de chasse.

La ZIP se trouve à environ 16 km à l'Est de la réserve biologique intégrale de la Sylve d'Argenson.

Périmètre de protection du patrimoine naturel



Légende

Aires d'étude

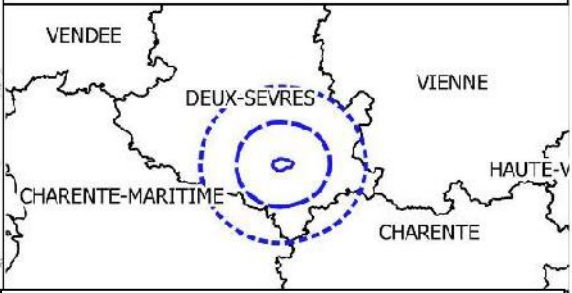
- Aire d'Etude Immédiate (ACI)
- Aire d'Etude Rapprochée (AER) - 10km
- Aire d'Etude Eloignée (AEE) - 20km

Zonages de protection

- APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope)
- Réserve Biologique Intégrale
- ZPS (Zone de Protection Spéciale - Directive Oiseaux)
- ZSC (Zone Spéciale de Conservation - Directive Habitats-Faune-Flore)

Limites administratives

- Limites communales
- Limites départementales



**Projet éolien des Genêts (79)
Périmètres de protection du patrimoine naturel**

N° CARTE - NIEL_ZP	
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/166 000
COORDS - L93	DATE - 24/02/2020
© INFN-MNHN, OpenStreetMap, NCA	



IV. 3. Synthèse des zonages du patrimoine naturel

Aucun périmètre d'information ou de protection ne recoupe l'aire d'étude immédiate.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée (20 km), on recense :

- 12 ZNIEFF de type I, 8 ZNIEFF de type II,
- 2 ZICO, 4 ZPS, 3 ZSC,
- 1 RBI et 2 APPB.

Ces zonages sont à prendre en compte dans l'analyse des enjeux du projet éolien. A noter que pour des espèces dynamiques comme l'avifaune et les Chiroptères, leurs présences au sein de ces périmètres éloignés n'excluent pas la possibilité de fréquentation de l'aire d'étude immédiate (halte ou passage migratoire, terrain de chasse, gîte estival, dispersion, etc.).

Les enjeux potentiels de l'AEI, en lien avec cette analyse des zonages naturels remarquables présents à proximité, cibleront en particulier l'avifaune nicheuse de plaines ouvertes et d'affinité bocagère, l'avifaune migratrice, ainsi que les Chiroptères.

V. CONTINUITES ET FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

V. 1. Cadre réglementaire de la notion de continuité écologique

Le Grenelle de l'Environnement, organisé en France en 2007, a pour objectif de prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable, en particulier pour restaurer la biodiversité par la mise en place d'une Trame Verte et Bleue et de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant l'efficacité énergétique.

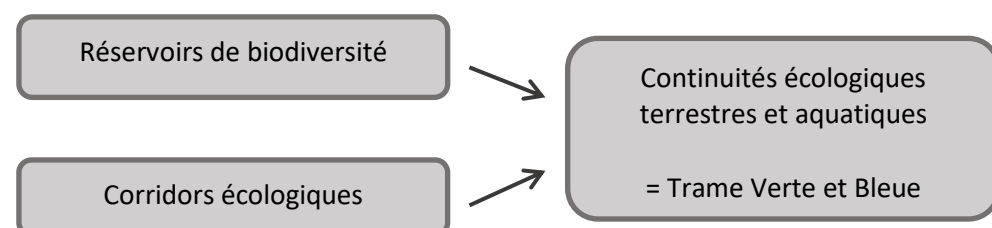
V. 2. Trame verte et bleue

« La Trame Verte et Bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire. Les continuités écologiques constituant la Trame Verte et Bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques » (source : tvb-poitou-charentes).

Les **réservoirs de biodiversité** sont des « espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. »

Les **corridors écologiques** « assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. »

Les cours d'eau et les zones humides constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.



Ainsi, la Trame Verte et Bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

V. 3. Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

V. 3. a. Présentation générale

Conformément à l'article L371-3 du Code de l'environnement, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique constitue un document cadre régional à élaborer conjointement par les services de l'Etat et ceux de la Région Poitou-Charentes. Le SRCE décline la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale.

Il se compose :

- ✓ d'un résumé non technique ;
- ✓ d'une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- ✓ d'un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau et zones humides ;
- ✓ d'une cartographie comportant la Trame Verte et Bleue (échelle proche 1/100 000) ;
- ✓ des mesures contractuelles permettant d'assurer la préservation et la remise en état de la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- ✓ des mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques dans les communes.

Le SRCE Poitou-Charentes a été approuvé à l'unanimité par les élus du Conseil régional réunis en session le 16 octobre 2015 et a été adopté par arrêté préfectoral le 3 novembre 2015.

Une analyse de la Trame Verte et Bleue (TVB) issue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Poitou-Charentes est présentée ci-après. Cette analyse s'appuie sur les cartographies du SRCE présentées en page suivante. Elles ont pour vocation essentielle de localiser l'aire d'étude immédiate par rapport aux enjeux définis par le SRCE Poitou-Charentes.

V. 3. b. Analyse du SRCE

Trois grandes entités paysagères distinctes encerclent l'aire d'étude immédiate : les **plaines agricoles ouvertes**, majoritaires aux abords directs du périmètre et au sein de celui-ci ; les **vallées alluviales** (composante bleue régionale), qui serpentent en limite Nord (Paizay-le-Tort / Saint-Génard) et Sud (Lusseray / Chef-Boutonne) ; enfin, les **systèmes bocagers**, présents le long de ces mêmes vallées. Ces entités constituent, selon le SRCE, des réservoirs de biodiversité à préserver.

Un corridor d'importance régionale, à préserver, est représenté par la **Boutonne**, au Sud de l'AEI. Un autre corridor, plus fragmenté et distant, est identifié à l'Est du périmètre (Maisonny).

Enfin, soulignons la présence proche de 6 **zones de conflit potentiel** au Nord-ouest et au Sud-ouest de l'AEI principalement, et correspondant à des axes routiers, ou à des îlots bâtis en contexte rural.

Le SRCE ne met pas en avant de sensibilités particulières relatives à la Trame Verte et Bleue au sein de l'aire d'étude immédiate ; cependant, cette dernière s'insère dans un contexte plus global montrant un intérêt écologique au niveau régional (présence de boisements, systèmes bocagers, vallées et corridors associés, à préserver, au sein de l'AEE).

CHAPITRE 3 - ETAT INITIAL DU PATRIMOINE NATUREL



Cultures sur l'aire d'étude immédiate, photo prise sur site, © NCA Environnement, 2020

VI. FLORE ET HABITATS

VI. 1. Typologie des habitats

Les habitats ont été identifiés d'après les nomenclatures EUNIS et CORINE Biotopes. La cartographie des habitats répertoriés en 2020 est présentée en page suivante. Un total de **184 espèces** a été recensé à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, dont 3 espèces patrimoniales (déterminantes ZNIEFF et/ou inscrites sur la Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Poitou-Charentes - 2018).

Tableau 29: Typologie des habitats répertoriés sur l'aire d'étude immédiate

Typologie d'habitats	EUNIS	CORINE BIOTOPE	Natura 2000* (EUR15)	Surface (ha)	Proportion de l'AEI (%)	Rareté ²	Enjeu
Cultures	I1.1	82.1	-	1274,34	96,5	/	Faible
Pâturages mésophiles	E2.1	38.1	-	16,24	1,23	Assez commun	Modéré
Plantations d'arbres feuillus	G1.C	83.32	-	6,8	0,51	/	Faible
Chênaies-Charmaies	G1.A1	41.2	-	6,09	0,46	Assez commun	Modéré
Zones rudérales	J6	86	-	3,79	0,29	/	Très faible
Aménagements de parcs éoliens	J4	86	-	3,63	0,27	/	Très faible
Site d'enfouissement des déchets	J6.2	86.2	-	2,41	0,18	/	Très faible
Jardins	I2.2	85.3	-	2,38	0,18	/	Faible
Prairies de fauche	E2.2	38.2	-	1,55	0,12	Assez commun	Modéré
Prairies de fauche atlantique	E2.21	38.21	6510-3	1,54	0,12	Assez rare	Fort
Plantations de conifères	G3.F	83.31	-	0,65	0,05	/	Faible
Fourrés tempérés	F3.1	31.8	-	0,64	0,05	Commun	Faible
Vignobles	FB.4	83.21	-	0,4	0,03	/	Très faible
Plantations d'arbustes ornementaux	FB.3	83.2	-	0,08	0,006	/	Faible
Plans d'eau artificiels	J5	89	-	0,05	0,004		Faible

*Habitat prioritaire de la Directive Habitats

Les cultures dominent l'aire d'étude immédiate avec environ 96,5 % des surfaces occupées par ces dernières. Une petite vallée sèche, au nord de l'AEI, diversifie le paysage ainsi que quelques petits boisements répartis sur différents points de l'AEI.

La diversité spécifique est globalement très faible avec peu d'espèces messicoles contactées au niveau des cultures. L'intérêt botanique le plus fort concerne la petite vallée sèche au nord, composée de prairies pâturées et de prairie de fauche plus riches d'un point de vue spécifique.

Les habitats rencontrés sur l'AEI sont relativement communs et la diversité spécifique est globalement faible. Le principal enjeu concerne les petits boisements et les parcelles en prairies. Les prairies de fauches atlantiques au niveau de la petite vallée sèche au nord de l'AEI (hors de la ZIP, donc) sont d'intérêt communautaire : 6510-3 « Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques ». Un enjeu fort leur a été attribué.



Figure 19: Prairie de fauche atlantique (en haut) et parcelles cultivées (en bas)

VI. 2. Espèces patrimoniales

Trois espèces patrimoniales ont été recensées sur l'aire d'étude immédiate.

Le tableau ci-après présente les espèces patrimoniales.

Tableau 30 : Patrimonialité de la flore sur l'AEI.

Espèce floristique	Protection	LRR	ZNIEFF	Valeur patrimoniale
<i>Ajuga genevensis</i> - Bugle de Genève	/	NT	Régional	Forte
<i>Ranunculus auricomus</i> - Renoncule tête-d'or	/	LC	Deux-Sèvres	Modérée
<i>Trifolium rubens</i> - Trèfle pourpré	/	LC	Régional	Modérée

Légende :

LRR : Liste Rouge régionale de la flore vasculaire de Poitou-Charentes (2018) : LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacée.

ZNIEFF : Espèce déterminante (Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine - 2019).

La Bugle de Genève (*Ajuga genevensis*), espèce quasi-menacée en Poitou-Charentes et dont les données sont très rares au sud des Deux-Sèvres, a été observées sur plusieurs parcelles en prairie de fauche, au niveau de la vallée sèche au nord de l'AEI.

Le Trèfle pourpré (*Trifolium rubens*), déterminant ZNIEFF au niveau régional, a lui aussi été noté à cet endroit.

La Renoncule tête-d'or (*Ranunculus auricomus*), déterminante ZNIEFF en Deux-Sèvres, a été contactée au sein d'un boisement en limite nord-est de l'AEI.

Les espèces patrimoniales observées sont toutes localisées en-dehors de la ZIP, aux extrémités Nord et Nord-est de l'AEI. L'enjeu majeur porte sur les stations de la Bugle de Genève (*Ajuga genevensis*).

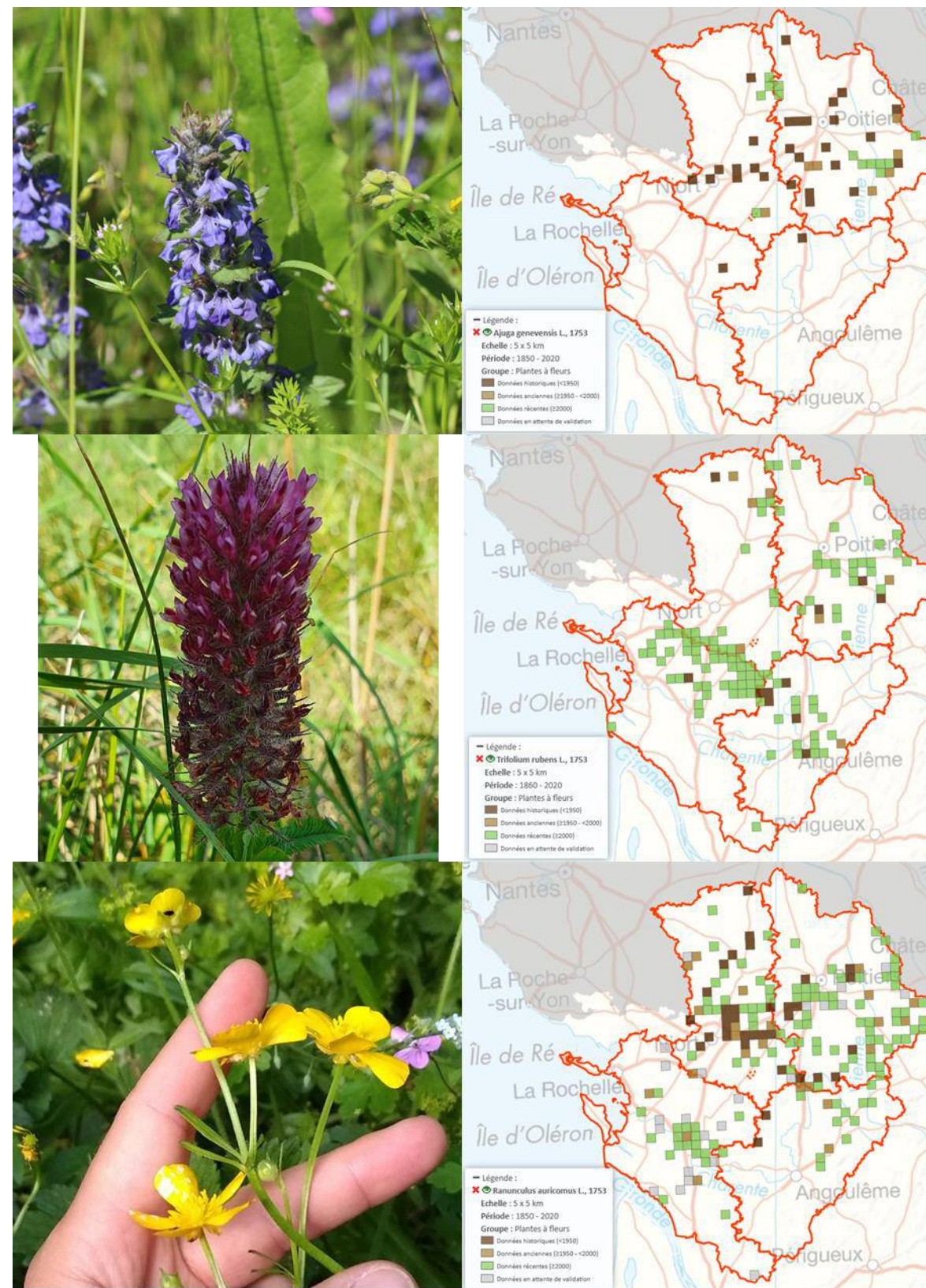
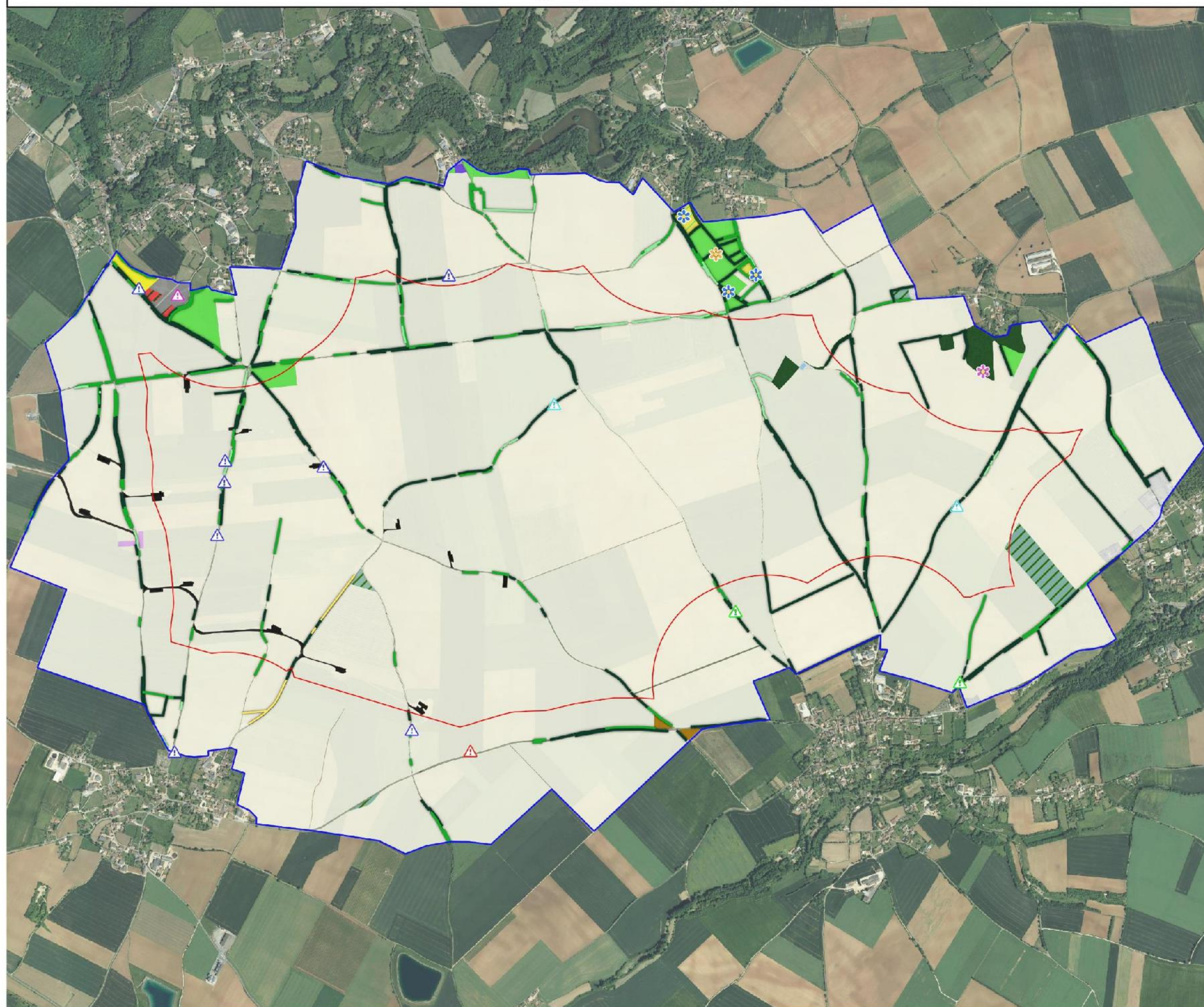


Figure 20: Flore patrimoniale observée sur l'aire d'étude

De haut en bas : *Ajuga genevensis*, *Trifolium rubens* et *Ranunculus auricomus*. Photos prises sur site ©NCA Environnement / Source des cartes de répartition : Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine

Typologies des habitats naturels de l'aire d'étude immédiate



Légende

- Aire d'Etude Immédiate (AEI)
- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)

Typologies habitats

- Pâturages mésophiles (E2.1 ; 38.1)
- Prairies de fauche (E2.2 ; 38.2)
- Prairies de fauche atlantiques (E2.21 ; 38.21 ; 6510-3)
- Chênaies-Charmales (G1.A1 ; 41.2)
- Plantations de conifères (G3.F ; 83.31)
- Plantations d'arbres feuillus (G1.C ; 83.32)
- Fourrés tempérés (F3.1 ; 31.8)
- Plantations d'arbustes ornementaux (FB.3 ; 83.2)
- Vignobles (FB.4 ; 83.21)
- Cultures (I1.1 ; 82.1)
- Jardins (I2.2 ; 85.3)
- Plans d'eau artificiels (J5 ; 89)
- Site d'enfouissement des déchets (J6.2 ; 86.2)
- Zones rudérales (J1 ; 86)
- Aménagements de parcs éoliens (J4 ; 86)

Typologie des haies

- Haie multi-strates
- Haie arbustive
- Haie relictuelle arborée
- Haie rectangulaire basse
- Haie relictuelle
- Haie rectangulaire basse avec des arbres
- Haie récente

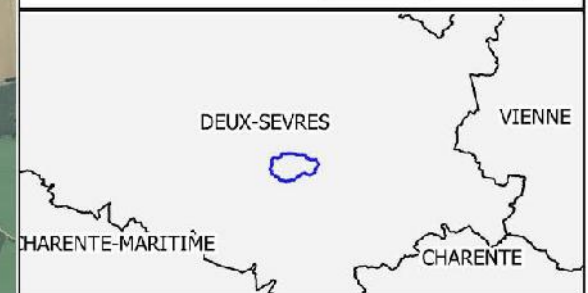
Flore patrimoniale

- Ajuga genevensis
- Ranunculus auricomus
- Trifolium rubens

Flore invasive

- Ambrosia artemisiifolia
- Bromus catharticus
- Datura stramonium
- Reynoutria japonica
- Robinia pseudoacacia

0 250 500 m



Projet éolien des Genêts (79)
Typologie des habitats naturels

N° CARTE - CCM_TYP_HAB	
FORMAT A3 ECHELLE 1/18 500	
COORDS - L95 DATE - 07/12/2020	
© IGN BD Ortho, NCA Environnement	

VI. 3. Haies

Les différentes haies de l'aire d'étude immédiate ont été classées suivant une typologie standardisée, que l'on applique généralement lors des diagnostics environnementaux communaux. Cette typologie est rappelée ci-dessous pour faciliter la lecture de la carte suivante.

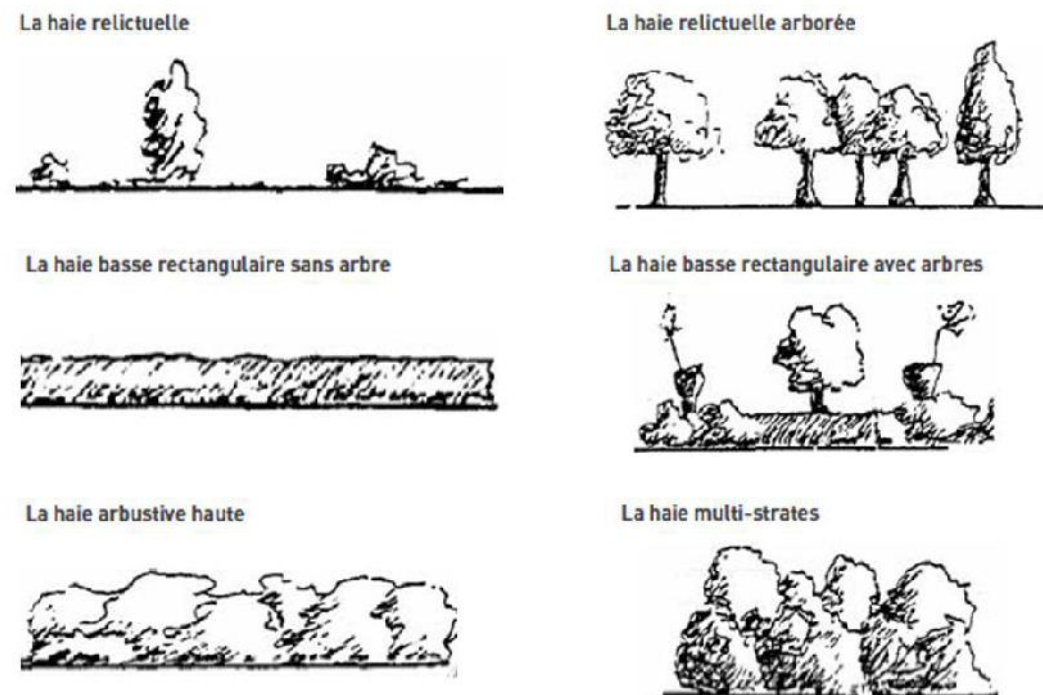


Figure 22 : Typologie des haies appliquée à la zone d'étude

Le réseau de haies présent sur l'aire d'étude est globalement peu dense. Les haies sont réparties de façon hétérogène sur le territoire, avec une densité plus forte sur la partie nord de l'AEI. Il s'agit majoritairement de haies multi-strates et arbustives hautes en bon état de conservation.

VI. 4. Synthèse des enjeux flore/habitats

Les enjeux relatifs aux habitats naturels ont été hiérarchisés en considérant :

- leur représentativité au sein de l'aire d'étude élargie ;
- leur patrimonialité ;
- leur potentiel d'accueil d'espèces végétales patrimoniales ;
- leur état de conservation ;
- leur intérêt fonctionnel.

La même démarche a été appliquée pour les haies.

On distingue ainsi les enjeux suivants :

Très faible : Habitats à valeur patrimoniale très faible à nulle. Sont concernés, les milieux très artificialisés (habitations, réserve d'eau artificielle, parking, usines, etc.).

Enjeu faible : Habitats à faible valeur patrimoniale, n'accueillant pas d'espèce floristique patrimoniale (espèce protégée, sur liste rouge ou déterminante), bien représentés localement, et étant un support de biodiversité limité à quelques groupes ou espèces. Les haies relictuelles et haies basses sont classées dans cet enjeu.

Enjeu moyen : habitats à valeur patrimoniale faible à moyenne, n'accueillant pas ou peu d'espèces floristiques patrimoniales, bien représentés localement, et étant un support de biodiversité important (accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces ou groupes). Les haies arbustives, arborées et récentes sont classées dans cet enjeu.

Enjeu fort : Habitats à valeur patrimoniale moyenne à forte, accueillant au moins une espèce floristique patrimoniale, et étant un support de biodiversité important (accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces ou groupes). Les haies multi-strates et habitats d'intérêt communautaire (prairies de fauche atlantiques) sont classées dans cet enjeu.

La carte des enjeux flore et habitats est présentée en page suivante.

Un habitat d'intérêt communautaire a été identifié au nord de l'AEI. Il s'agit de prairies de fauche atlantiques (6510-3 « Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques ») où la Bugle de Genève (*Ajuga genevensis*), espèce patrimoniale quasi-menacée en Poitou-Charentes, a été observée. Deux autres espèces patrimoniales ont été contactées sur l'AEI (à l'extérieur de la ZIP) : le Trèfle pourpré (*Trifolium rubens*) et la Renoncule Tête-d'or (*Ranunculus auricomus*).

Les principaux enjeux flore/habitats se concentrent au niveau des prairies et petits boisements. Les cultures, quant à elles, sont très pauvres en flore messicole. Un enjeu faible leur a été attribué.

Concernant les haies, l'intérêt repose principalement sur le réseau bocager au nord de l'AEI, notamment sur les haies multi-strates, supports importants de biodiversité.